

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Thermidor, an VII.



Entrée des Austro-Russes à Pistoie et à Pise. — Prise de la ville de Fano par les Autrichiens. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Séance de la société du Manege. — Suite de la discussion sur le serment de haine à l'anarchie. — Dénonciation au conseil d'anciens d'un complot tendant à assassiner deux membres du directoire. — Expulsion du Manege de la société de la Réunion.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois, de 50 fr. pour l'année.

ITALIE.

Livourne, le 22 messidor.

Les autrichiens sont entrés le 17 à Florence, où ils avoient été précédés par les insurgens d'Arezzo. Tout a été aussitôt rétabli sur l'ancien pied. On a arrêté tous les patriotes, même ceux qui n'ont pas eu d'emploi dans le régime républicain, & qui n'ont pris aucune part aux événemens.

On assure que les autrichiens sont aussi entrés à Prato & à Pistoie. Les français se sont fortifiés à Lucques & paroissent vouloir s'y maintenir.

Le général Dagobert commande ici, à la place du général Miollis, destitué par Macdonald.

Venise, le 24 messidor.

On a expédié d'ici quelques galiotes pour se joindre à la flotille autrichienne du major Plotts, qui, après avoir pris quelques villes de la Romagne, avoit bloqué Fano, dont les Français, secondés de leurs partisans, s'étoient emparés de nouveau, ainsi que de Sinigaglia. Le capitaine Capatoka, des Dalmates, commandant ces galiotes, a fait embarquer 150 soldats de cette nation, qui ont pris d'assaut la ville de Fano, malgré le feu de l'ennemi, qui à la fin s'est retiré par le côté opposé. Pendant que les Français étoient en possession de cette ville, ils avoient fait plusieurs tentatives par terre & par mer pour reprendre Pesaro, mais ils ne purent y réussir.

Avant-hier, la garnison de Mantoue fit une sortie vigoureuse; après un combat opiniâtre, elle fut repoussée avec perte de quelques prisonniers.

Suivant une lettre de Florence, du 18, les austro-russes occupoient alors Pistoie & Pise, & les Français faisoient leur retraite par Sezzana dans le pays de Gênes; ils avoient encore une garnison assez nombreuse à Livourne; mais on espéroit que sous peu ils en seroient expulsés.

Une lettre de Rome, du 12 messidor, annonce que le cardinal Ruffo est entré à Naples le 25 prairial, à la tête d'une multitude d'insurgens; qu'un corps de 5000 turco-russes y est entré le 27 au bruit des canons & des cloches de la ville; qu'une partie de la légion romaine, enfermée à Ascoli, a été livrée en pièces, après avoir fait des prodiges de valeur contre un détachement de l'armée du cardinal qui s'est avancé sur le territoire romain; & qu'on n'attendoit le roi à Naples que vers le 20 messidor.

A L L E M A G N E.

Amberg, le 26 messidor.

M. de Schmidz vient de partir pour Prague en qualité de commissaire bavarois, pour régler avec les généraux russes tout ce qui a rapport à l'entretien des troupes de cette nation, lors de leur passage par le Haut-Palatinat. Il se propose de chercher à diriger ces colonnes par Neumark & Sultzbach, & de-là dans le cercle de Franconie. On forme à cet effet des magasins considérables de bleds & de fourrages à Amberg & à Weiden.

On ignore encore jusqu'ici si l'empereur a fait la réquisition exigée par la constitution de l'Empire, & si l'électeur de Bavière a été particulièrement requis pour ce pas-âge, qui ne peut cependant plus paroître douteux.

L'avant-garde du corps russe doit arriver le 25 à Pilsen (en Bohême) où l'on croit qu'il fera séjour. L'archiduc Charles presse vivement l'arrivée de ces auxiliaires sur le Rhin.

Ratisbonne, le 28 messidor.

Le corps de troupes russes qui se rend à l'armée de l'archiduc, passera en entier par notre ville. Il marche sur deux colonnes, de trois divisions chacune. La première division, de 6700 hommes, arrivera ici le 8 thermidor; la deuxième, de 3500 hommes, le 10; la troisième, de 5600 hommes, le 12; la quatrième, de 7000 hommes, le 13; la cinquième, de 4000 hommes, le 15; & la sixième, de 5200 hom., le 17.

Augsbourg, le 1^{er} thermidor.

On écrit de Coire que le général Hadick, qui s'étoit avancé avec 15 mille hommes vers le mont Saint-Bernard, a reçu l'ordre de pénétrer dans le Valais & d'en chasser l'ennemi.

Les travaux des Austro-Russes, autour de la citadelle d'Alexandrie, avancent; le bombardement a dû commencer le 20 messidor.

Des lettres de Vérone, du 24 messidor, disent que le général Klenau a détaché 3000 hommes vers Livourne.

Suivant les lettres de la Bosnie, on y rassemble un corps nombreux destiné à secourir les opérations des armées impériales en Italie.

Les gazettes allemandes donnent avec beaucoup de détails & de solennité une prétendue délibération du conseil de Mittau, sur une lettre du ci-devant duc d'Orléans, envoyée par sa mère, qui demande grâce au prétendant pour sa conduite révolutionnaire, & lui jure à jamais repentir & fidélité. Ces feuilles ajoutent que, par considérations pour sa mère, le pardon a été accordé.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 thermidor.

Tous les préparatifs de l'expédition secrète sont achevés. Déjà les troupes campées aux environs de Southampton ont reçu ordre de lever leurs tentes & de se porter sur Harwich, où l'on croit qu'elles seront embarquées; elles se sont mises en marche, il y a quatre jours, pour cette destination.

L'abbé de Lille vient d'arriver ici; ou s'il y est depuis quelque tems *incognito*, son arrivée n'est connue que depuis peu. Il est presque aveugle, & a beaucoup vieilli.

Il est arrivé hier deux couriers extraordinaires de Pétersbourg; on ne connaît pas le contenu de leurs dépêches.

L'expédition projetée pour la destruction des cinq vaisseaux de ligne espagnols qui sont dans la rade d'Aix, n'a pas réussi. Une batterie flottante adroitement placée à l'entrée de la rade, a empêché nos chaloupes bombardées d'approcher. En conséquence, elles ont fait voile vers nos ports, & l'amiral Poel se contente de bloquer les espagnols dans Rochefort, au moyen de l'escadre qu'il commande.

Le parlement est prorogé jusques vers le milieu du mois.

Le roi a prononcé à cette occasion le discours d'usage; il s'y félicite beaucoup des succès de ses alliés, & sur-tout des mesures qui ont étendu sa prérogative. (Nous donnerons le texte de ce discours.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 8 thermidor.

Lalande & Blanchard ont heureusement exécuté aujourd'hui leur course aérienne. Ils sont partis de Tivoli vers huit heures, & son allés descendre du côté de Mousseaux.

D'après des lettres de Gènes & de Livourne, on a quelque crainte que Reinhard & notre légation en Toscane ne soient tombés entre les mains des Anglais. Ils se sont embarqués à Livourne pour Gènes ou Marseille, pendant que plusieurs corsaires & une frégate étoient en mer.

Les maisons de jeux sont rouvertes dans Paris, avec autorisation de la police.

La commission chargée au conseil des anciens d'examiner la résolution relative à l'emprunt de 100 millions, est unaniment d'avis d'en proposer le rejet. Le rapport sera incessamment fait par Cretet.

Bertin (du Calvados) doit reproduire sa motion relative à la clôture de la liste des émigrés.

L'ancien secrétaire de la légation napolitaine à Paris, Carracioli, a été arrêté, il y a quelques jours, et conduit au bureau central.

On a arrêté hier, rue de Tournon, un individu portant les noms de Piniace & de Lenormand, que l'on assure être le ci-devant marquis de Rochefort. On dit qu'il étoit d'abord parvenu à s'échapper des mains de la garde, & qu'ayant ensuite été rattrapé, il a cherché à se jeter par une fenêtre.

Les citoyens Monchenut, Dandelot, & un autre ex-noble, furent arrêtés, il y a quelques jours, rue du fauxbourg Honoré. On accusa le premier d'être un agitateur. Hélas! répondit-il, je ne puis m'agiter moi-même... (Il a près de quatre-vingt ans). Ils sont tous relâchés.

L'administration municipale du 7^e arrondissement de Paris est réorganisée par arrêté du directoire, du 4 thermidor.

Le général Canclaux est nommé inspecteur-général de l'infanterie à l'armée d'Angleterre. Ce général a longtemps commandé dans le pays qu'occupe cette armée.

En annonçant le message du directoire, lu hier au corps

législatif, le *Journal des Hommes Libres* ajoute: « Ce message est tel qu'il n'en a pas encore paru depuis l'organisation du directoire, & que les républicains, tant de fois trompés, regarderont, sans doute, comme le premier acte formel de la réaction qui s'annonce depuis quelques jours ».

Le citoyen Laignelot, ex-conventionnel, est nommé régisseur du droit d'octroi de Versailles. Gay-Vernon nommé à une place semblable à Poitiers.

Les administrateurs du département de la Seine, ont envoyé leurs armes au ministre de la guerre, en lui exprimant le regret de ne pouvoir marcher eux-mêmes. Le ministre leur a répondu, en les félicitant du bon exemple qu'ils donnoient.

On écrit de Rochefort que les troupes de terre Espagnoles, débarquées de l'escadre doivent se rendre à Bayonne.

On mande de Lyon que les généraux Championnet & Lippoye sont en cette ville; que le chevalier de Saint-Régis, ci-devant major du roi de Sardaigne qui s'y trouvoit incognito; a été arrêté comme agent secret des puissances étrangères; et que plusieurs manufacturiers ont résolu de fermer leurs ateliers, vu l'inactivité du commerce.

Le corsaire de Bordeaux, le *Bordelais*, a encore saisi huit prises de celles qui ne nous alienent pas nos amis et neutres. Ce sont toutes bonnes prises anglaises. Il a 369 prisonniers, outre 80 passagers.

Une société politique s'est ouverte, le 22 messidor à Marseille. Elle a célébré une fête brillante le soir où elle a appris que la nomination d'Antonelle & des autres députés des Bouches-du-Rhône avoit été validée par le conseil des cinq-cents.

RÉUNION DU MANEGE.

Séance du 6 thermidor.

Un citoyen monte à la tribune, & lit un discours dont on ne paroit pas être l'auteur.

« Freres & amis, dit-il, je viens dénoncer à cette tribune tous les voleurs, les dilapidateurs, les affameurs de la république; & dire que tant que les grands scélérats ne seront pas punis, il n'y aura pas de confiance rétablie parmi le peuple. (Applaudissemens.) Je demande pour quoi, lorsque le peuple est convaincu de leurs crimes, on tarde tant encore à en faire justice. (Applaudissemens.) Or il n'y a que ça qui puisse sauver la république, & si le corps législatif tarde encore plus long-tems à les mettre en jugement, il prouvera d'une manière claire & précise qu'il ne veut pas faire cause commune avec le peuple. (Vifs applaudissemens. — Bis! bis! s'écrie-t-on.) L'orateur répète sa phrase. (Applaudissemens nombreux.) Il faut continuer-t-il, faire regorger ces scélérats; on trouvera dans les vols qu'ils ont fait, non-seulement les 100 millions dont on a besoin, mais encore le milliard tant de fois promis aux défenseurs de la patrie. (Applaudissemens.) Je vous dénonce encore comme les plus grands ennemis de la république tous les ambassadeurs (applaudissemens) ce sont eux qui négocient sourdement le retour de la royauté, & si vous ne vous prononcez pas énergiquement, c'en est fait de la patrie.

Je demande donc qu'on ne s'occupe que des moyens de procurer le milliard aux défenseurs qui versent leur sang pour la patrie; de sauver la cause publique, & que ce soit le grand ordre de tous les jours. (Applaudissemens, & renvoi à la commission d'instruction.)

L'orateur avant de descendre, improvise cette phrase

C'est vrai

au conseil

Piquena

que l'intent

été de lanc

elle & le co

mais je suis

du corps lé

blique, &

réunir ici

subis indign

aient accus

sentation r

de prononc

mes lentes

enfreadre

lice? (Pl

pas fait ta

que de par

nies dont

tendent qu

(Plusieurs

bas l'orate

sa place,

qui t'a pié

le la récla

(Agitation

Les cit

jour, d'a

Le régu

tribune u

l'orateur

Ce n'est

contre R

le corps l

rie, il n'

done l'or

qu'il soit

Plusieu

Tumul

C

Les ad

Et doit l

dinaire,

ennemis

Un m

bienfais

Jacqu

rapports

du jour

blicain.

Cette

que Mon

conde le

Momp

En co

Quel

Mompel

trent qu

huis clo

C'est vrai, je suis révolté de voir encore un Rewbell siéger au conseil des anciens.

Picquenard monte à la tribune. — Je ne crois pas, dit-il, que l'intention du citoyen qui m'a précédé à cette tribune ait été de lancer dans la réunion une pomme de discorde entre elle & le corps législatif. Ses intentions peuvent être pures, mais je suis surpris qu'il ait osé mettre en doute la loyauté du corps législatif, dont la seule énergie a sauvé la république, & à laquelle vous devez déjà la faculté de vous réunir ici pour discuter les intérêts de la patrie menacée. Je suis indigné, sur-tout, que de nombreux applaudissemens aient accueilli deux fois la phrase injurieuse pour la représentation nationale, contenue dans le discours qu'il vient de prononcer. (Murmures) Ne sait-on pas qu'il est des formes lentes, mais respectables, que le corps législatif ne peut enfreindre sans violer la constitution & les loix de la justice? (Plusieurs voix: Et nos frères de Grenelle, on n'a pas fait tant de façons pour les massacrer!) Ne voit-on pas que de pareilles motions ne peuvent que justifier les calomnies dont vous abreuvez déjà les royalistes, & qu'elles ne tendent qu'à accroître le nombre des ennemis de la réunion? (Plusieurs voix: L'ordre du jour!) — (D'autres voix: A bas l'orateur, le chouan!) Marchand, régulateur, crie, de sa place, à Picquenard: tu n'a rien à dire contre l'Orateur qui t'a précédé: c'est la liberté des opinions. — Picquenard: Je la réclame pour moi, comme tu l'as maintenue pour lui. (Agitation violente).

Les citoyens se lèvent: les uns demandent l'ordre du jour, d'autres s'y opposent.

Le régulateur agit long temps sa sonnette, et envoie à la tribune un citoyen qui dit: Preres et amis, je demande que l'orateur qui vient de descendre soit rappelé à l'ordre. Ce n'est pas contre le corps législatif qu'on a parlé, c'est contre Rewbell, et l'on peut attaquer Rewbell sans attaquer le corps législatif. (Picquenard s'écrie: Point d'escobarderie, il n'est point ici question de Rewbell!) Je demande donc l'ordre du jour, continue l'orateur, et je demande qu'il soit ainsi motivé au procès-verbal.

Plusieurs voix: Il n'y a pas de procès-verbal!

Tumulte, agitation. L'ordre du jour est adopté.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUIROT.

Séance du 6 thermidor.

Les adresses dont on fait lecture après la correspondance, & dont la mention est ordonnée, expriment, comme à l'ordinaire, le désir de voir punir les dilapidateurs & tous les ennemis publics.

Un membre fait adopter un projet relatif à un octroi de bienfaisance.

Jacqueminot, Eade & autres ont la parole pour divers rapports; mais de toutes parts on demande le grand ordre du jour & la reprise de la discussion sur le serment républicain.

Cette proposition est adoptée; mais le président annonce que Montpellier demande d'abord la parole pour faire la seconde lecture du projet relatif aux directeurs.

Montpellier se présente à la tribune.

En comité général, crie-t-on.

Quelques membres appuient cet avis; mais Chollet & Montpellier lisent les articles de la constitution, & montrent que c'est la discussion seulement qui doit avoir lieu à huis clos.

Grandmaison objecte que la discussion peut s'ouvrir à seconde lecture.

Alors, répond Chollet, si quelqu'un demande la parole après la seconde lecture, le conseil se formera en comité général.

Le conseil se range à cet avis. Montpellier fait la seconde lecture en séance publique, & le conseil en donne acte.

Le projet d'arrêté porte que la dénonciation contre les citoyens Merlin, Réveillere, Treillard, Rewbell pour le fait de trahison, est admise. — Personne ne demandant la parole sur ce projet, la discussion se rouvre sur le serment politique.

Grelier a le premier la parole; il parle contre la nouvelle formule proposée. Il craint que dans les circonstances cette innovation ne prête à des interprétations fâcheuses & dangereuses: les intentions du conseil sont pures. Il veut la constitution; mais il faut que le peuple soit certain de la pureté de ces intentions. Qu'il importe le sens grammatical du mot anarchie dans sa plus rigoureuse acception; chacun sait ce qu'on entend par là; c'est un ordre de choses déplorable, & que nous avons vu trop long tems; mais n'y a-t-il pas réellement anarchie, quand les factions se jouent des loix & dominent les magistrats.

Le système de Robespierre, celui de Babeuf, l'odieux régime de 93, étoient véritablement une affreuse anarchie. Ce que le peuple entend, sur-tout par là, ce sont les habitudes révolutionnaires; il nous a fallu être révolutionnaires pour fonder la république; pour la consolider, il faut cesser de l'être: c'est la suite de ces habitudes, toutes favorables aux ennemis de la liberté, qui pourroient seules, par leur prorogation ramener la royauté. L'orateur cite divers rapports de Barrère, de Dulaure, de Gaat: l'anarchie est la guerre de tous contre tous: quand on n'y voit plus d'autre issue que la royauté, le peuple implore la royauté: l'anarchie seule peut donc rétablir le trône; jurons donc haine à l'anarchie.

L'on a abusé du mot anarchiste; mais on a abusé aussi de celui de royaliste pour faire périr d'excellens républicains; est-ce une raison pour ne plus jurer haine à la royauté.

L'orateur craint aussi que ce seroit affoiblir le respect dû aux sermens prêtés depuis deux ans, que d'en changer la formule, & il croit ce changement inutile: quant aux autres gouvernemens, ils savent bien qu'il ne s'agit nullement de les renverser, mais seulement de maintenir le nôtre.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Grelier.

Bonlay (de la Meurthe) prend la parole ensuite. J'ai toujours trouvé, dit-il, la formule de notre serment peu raisonnable & impolitique: j'aurois mieux aimé néanmoins que cette discussion ne se fût pas élevée dans cette enceinte; mais puisqu'elle a eu lieu, il faut en sortir d'une manière digne du conseil.

Distinguons ce que la raison commande & ce qu'il faut peut-être accorder aux sentimens; aux craintes, aux passions. Si l'on écoutoit la raison seulement, on réduiroit sans doute notre serment à ces termes: « Je jure attachement & fidélité à la république & à la constitution de l'an 3 ».

Qu'est-ce que la république? Non seulement un gouvernement contraire à celui de l'ancien régime, mais un gouvernement élevé sur les ruines de la royauté.

L'ancien gouvernement plaçoit la souveraineté qui étoit héréditaire entre les mains d'un seul homme, dans une famille principale; quelques familles privilégiées en partageoient une portion, mais la masse énorme des citoyens

celle qui renfermoit le plus de courage, d'industrie, de propriétés, étoit esclave.

La république place la souveraineté dans l'universalité des citoyens; les droits de tous sont les mêmes; chacun concourt médiatement ou immédiatement à la formation des loix: ces deux espèces de gouvernement s'excluent donc l'un l'autre; jurer fidélité à l'un, c'est, par une conséquence nécessaire, jurer résistance à l'autre. Jurer fidélité à la constitution de l'an 3, c'est plus encore: non-seulement elle consacre le principe de la souveraineté du peuple; mais elle distingue, elle circonscrit, elle garantit les diverses sortes de pouvoir, le législatif, l'exécutif, le judiciaire. Jurer de les maintenir, c'est bien jurer de résister au despotisme, à l'anarchie.

La raison s'arrête là; le sentiment & la crainte vont plus loin. Tous les citoyens n'analysent pas la constitution; il leur faut donc quelque chose de plus positif, de plus précis; il leur faut le mot sacramentel de *résistance à la royauté*. Sous ce rapport, la formule proposée par notre collègue Jourdan est excellente; elle est, sous un autre rapport, un service essentiel rendu à la patrie.

Nous voulons notre indépendance, nous la défendrons; mais nous ne nous immiscerons jamais dans les gouvernemens étrangers qui respecteront le nôtre. L'insignification publique peut avoir été trop loin, sur-tout quand la coalition nous en avoit donné l'exemple, en se partageant d'avance le territoire français à Pittnitz. Aujourd'hui nous donnerons l'exemple de la sagesse, de la modération & de notre respect pour le droit des nations.

Mais la royauté n'est pas la seule crainte des Français; ils redoutent aussi le système affreux de 93, & ils ont raison: sans doute il se fit alors de grandes choses; mais le mal a surpassé le bien. Ils sont, au reste, bien injustes, ceux qui attribuent les maux de ces tems déplorables à la classe énergique des patriotes; cette classe est utile, précieuse; elle doit avoir sa part du pouvoir des places; non pas tout, car son ardeur par fois exagérée pourroit la rendre nuisible; mais cette exagération même, sagement dirigée, nous mène rapidement dans la carrière de la république, et contre le retour de toute tyrannie.

Où-ils tort, au reste, ceux qui redoutent ce régime exécré, ouvrage de la résistance coupable des classes privilégiées & de leurs secrettes et perfides suggestions? La France étoit couverte de bastilles et d'échafauds, le sang ruisseloit de toutes parts; la hache se promenoit non uniquement sur les têtes présumées ennemies, mais sur le courage, les talens, les lumières, la vertu. La convention étoit mutilée, une partie de ses membres étoit ou emprisonnée ou égorgée, ou hors de la loi; une autre partie, frappée de stupeur, & le reste dominé par un comité qui l'étoit lui-même par une influence étrangère, par une commune conspiratrice, et par une société où siégeoient tous les perfides étrangers, tous les agens du royalisme, qui venoient insolemment à la barre de la convention lui dicter des loix.

La cause de la terreur est dans l'ignorance des principes, dans leur fausse application, dans les haines, l'avidité, la soif du pouvoir, dans les crimes de quelques-uns, dans les fautes de tous. Quiconque avoit un ennemi, (& qui n'en a pas), n'étoit sûr ni de son honneur, ni de son bien, ni de sa vie. Faut-il donc s'étonner si l'on exécra ce régime, en effet si exécrable? Mais il ne reviendra pas: vous vous êtes prononcés, représentans du peuple, & vous en seriez les premières victimes.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423,

Cependant cette tyrannie n'est pas la seule qui ait pesé sur la France. Avant le 18 fructidor, une faction, dans le sein du corps législatif, vouloit renverser le gouvernement & en avoit usurpé les attributions; il y avoit tyrannie; depuis, le directoire avoit usurpé les attributions du corps législatif, & il y avoit tyrannie. Nous n'en voulons plus. Je propose cette formule de serment:

« Je jure attachement & fidélité à la république & à la constitution de l'an 3; je jure de m'opposer de tous mes moyens au rétablissement de la royauté & de toute autre espèce de tyrannie ».

Appuyé, crie-t-on; formez la discussion.

La discussion est fermée & la formule adoptée à l'unanimité. Boulay fait arrêter, qu'elle sera l'objet d'une résolution particulière.

Quoique son discours fut improvisé, on en demande l'impression de toutes parts; elle est ordonnée.

On reprend la discussion du projet sur la garde nationale, plusieurs articles sont adoptés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Seance du 8 thermidor.

Cornet, au nom de la nouvelle commission des inspecteurs de la salle, rappelle le vœu déjà manifesté par le conseil, en comité général, pour qu'aucune société politique ne puisse siéger dans l'enceinte extérieure attribuée au corps législatif. Il fait convertir ce principe en arrêté, dont l'exécution est confiée à la commission des inspecteurs.

Courtois saisit cette occasion pour dénoncer une conspiration, dont il déclare que le but est le renversement de la constitution, l'assassinat de deux des directeurs actuels, la démission forcée des trois autres, le remplacement du corps législatif par une convention, & le retour de la terreur. Il annonce que ce complot s'ourdît à l'ombre de la société du Manege, dans sa commission, dite d'instruction, qui a elle-même derrière elle un directoire secret.

C'est demain, dit-il, le 9 thermidor. Reconnaissons encore une fois cette journée; il en est tems, car notre position est aujourd'hui telle qu'elle étoit dans l'an 2. Robespierre, Chaumette, Hébert & Ronsin sont sortis de leurs tombeaux. On se dispute au manege la succession de Babeuf.

Ce discours a produit un grand mouvement dans le conseil. Il sera imprimé à six exemplaires. Courtois a été appuyé par plusieurs membres. Après une discussion très-importante que nous donnerons en entier, le conseil, à quatre heures et demie, s'est formé en comité général secret, pour entendre les développemens du complot annoncé par Courtois.

Bourse du 8 thermidor.

Rente provis., 2 fr. 75 c. — Tiers consolidé, 8 f. 63 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 79 cent. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 cent. — Bons d'arrérage, 56 fr. 75 c., 56 fr. 88 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers....

Histoire d'Aglatinede Rukhtner, suivie de *Rosette ou le danger d'être belle*; 5 vol. in-8. avec fig. Prix 1 fr. 80 cent. et 2 fr. 25 cent. France de port. A Paris, au Magasin des Romans nouveau, chez Lepetit, quai des Augustins, n°. 32.

Ce Roman est un de ceux qui ait eu le plus de succès: il peut être mis, sans craintes, dans les mains des adolescents des deux sexes, comme un préservatif contre la dépravation des mœurs & la séduction, les personnes d'un âge mûr n'en supporteront pas la lecture sans attendrissement.

A. FRANÇOIS.

Discours de Réunion de cette du cons

L'ennemi l'armée d' les croit ont résolu avec le res fait monte paré 80 m ries, & u mée de M Le brave, extrémité La cond a tellem pastés, q les desiro

Le quat ghiano. Le d'infanter à Gènes p chemin de sage de la avec beau rale. Il y huit jours cuper la T Ancône. On dit pionnet n les Austr non-seule Plaisance

Discours p

Mylor Les brill cement de combles: une grande se rétablir D'un autre armées cor oit Suwar oute l'Itali